

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 62 (1967)
Heft: 4-fr

Vorwort: Avant-propos
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant-propos

Il y a des années que le Heimatschutz et la Ligue pour la protection de la nature sont préoccupés par les nouveaux moyens de transport qui, à une cadence toujours plus rapide, prolifèrent dans nos montagnes.

Ce n'est pas l'atteinte au paysage seulement qui est cause de ces préoccupations. Ce qui suscite aussi de l'appréhension, c'est le fait que, grâce à la technique, le skieur s'élève jusqu'à une région où, seul ou en petit groupe, il observe en général les règles que l'alpinisme lui impose, mais où en revanche des essaims toujours plus nombreux se comportent bien souvent sans respect envers la nature et s'exposent inconsciemment à de redoutables dangers.

Le nombre des usagers des téléphériques est légion. Certaines lignes totalisent jusqu'à 200 000 passagers pour la saison d'hiver, en moyenne 1000 à 1500 par jour.

Montrer les mauvais côtés de cette progression, mettre en œuvre les moyens de parer à celle-ci, n'est pas seulement le droit, mais bien le devoir de nos ligues, conscientes de leur responsabilité.

D'autre part, les intérêts du tourisme et de l'hôtellerie, alors que l'apport financier de la clientèle étrangère représente une ressource d'importance majeure pour notre pays, méritent naturellement d'être sauvegardés. Les expériences faites dans les principaux centres touristiques de nos Alpes doivent précisément nous instruire. C'est dans ces stations que s'esquissent des projets de nouveaux téléphériques. Mais les faits sont là: il est déjà arrivé que des lignes qui ont demandé un gros investissement n'ont pas eu le succès financier que l'on escomptait. Si, aujourd'hui, en mainte vallée, on calcule plus attentivement les risques, si on se montre moins entreprenant, le moment semble propice pour procéder à une étude du problème dans son ensemble. Le but consisterait à délimiter horizontalement les zones de développement et les zones protégées, et en outre à fixer, verticalement, même dans le voisinage des plus importantes stations, les mesures qui protégeront les plus hauts sommets.

Puisse les articles de ce numéro de notre revue, dont les auteurs représentent, les uns les ligues, les autres les milieux du tourisme et de l'aménagement du territoire, éclairer le lecteur et faire germer des idées réalisables et fécondes. A tous ces collaborateurs nos sincères remerciements.

Réd.